



**Lettre ouverte d'Amnesty International France
à Monsieur Carlos Ghosn, Président Directeur Général du groupe Renault**

Paris, le 14 novembre 2017

Monsieur le Président Directeur Général,

Amnesty International publie aujourd'hui un rapport intitulé *Time to Recharge, Corporate action and inaction to tackle abuses in the cobalt supply chain*. Il fait suite à notre rapport de janvier 2016, « [Voilà pourquoi on meurt](#) », documentant notamment l'existence du travail d'enfants dans des mines de cobalt en République démocratique du Congo.

Notre nouveau rapport analyse ce qu'ont fait ou pas les entreprises depuis près de deux ans pour identifier, prévenir et rendre compte des violations de droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement en cobalt utilisé dans la production de batteries.

Amnesty International a écrit à 29 sociétés utilisant ou fabriquant ces batteries. Or, aucune n'a convaincu notre mouvement de l'adéquation et l'efficacité des mesures mises en place pour s'assurer que les droits humains soient respectés dans leurs chaînes de valeur du cobalt. De façon inquiétante, la majorité d'entre elles est incapable d'identifier clairement la provenance du cobalt contenu dans leurs produits et de dire si oui ou non il y a un risque que ces produits aient été extraits au prix de violations des droits humains d'adultes, voire d'enfants, travaillant dans des conditions extrêmement dangereuses.

Alors que Apple a publié la liste de ses fondeurs et affineurs, votre groupe, ainsi que Microsoft, a été particulièrement évasif dans ses réponses à Amnesty International, ce qui empêche notre organisation d'évaluer de façon précise les pratiques de Renault dans l'utilisation du cobalt et la rigueur dont elle fait preuve ou pas pour vérifier qu'il n'y ait pas de violations de droits humains tout au long de la chaîne.

Votre entreprise a reconnu qu'elle se fournissait auprès de LG Chem qui a confirmé avoir pour fournisseur de « deuxième rang » Huayou Cobalt. Etant donné qu'une partie substantielle du cobalt acheté par Huayou Cobalt provient de mines artisanales en République Démocratique du Congo, nous pensons qu'il existe un risque important que les produits utilisés par Renault dans les batteries de ses voitures électriques contiennent du cobalt extrait par des enfants ou par des adultes travaillant dans des conditions extrêmement dangereuses, en violation du droit international.

Sur la base des informations fournies par votre entreprise depuis près de deux ans, à travers des échanges de courriers, nous n'avons pas été en mesure de conclure que Renault a pris toutes les mesures nécessaires pour remplir ses obligations internationales en matière de droits humains. Renault n'a pas démontré que ses efforts pour assurer la traçabilité de toute sa chaîne d'approvisionnement depuis ses produits contenant du cobalt jusqu'à la source d'extraction, ou que les mesures prises pour vérifier l'information transmise par ses fournisseurs afin de s'assurer de la provenance exacte de ce cobalt, soient appropriés et suffisants.

.../...

Au regard des standards internationaux des Nations unies, des recommandations de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la nouvelle loi française sur le devoir de vigilance des multinationales, nous exigeons que Renault assume son devoir de vigilance en République démocratique du Congo. Nous attendons de l'entreprise qu'elle publie ses principes et pratiques, y compris l'identité de ses fondeurs et affineurs dans sa chaîne de fournisseurs, et son évaluation de la pertinence de sa diligence raisonnable, tout comme toutes les informations nécessaires sur les risques identifiés ou potentiels en matière de droits humains.

A l'heure où la demande en cobalt croît de jour en jour avec l'explosion du marché des voitures électriques pour lutter contre le réchauffement climatique, il est urgent de s'assurer que ces batteries sont fabriquées dans des conditions respectueuses des droits humains.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement recevoir de votre part les informations demandées sur les mesures que vous avez mises en place et pour connaître les risques que vous avez identifiés dans votre chaîne de fournisseurs et les mesures que vous prenez pour y remédier.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre meilleure considération,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Camille Blanc', with a long horizontal stroke extending to the right.

Camille Blanc
Présidente d'Amnesty International France